

Conseil Communautaire
Séance du 23 Février 2023

Délibération Conseil Communautaire N°2023 02 003 : Finances - Inscription de crédits par anticipation au vote du budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Février à 18 heures trente

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Maison des services rue du pineau d'aunis à la Chartre sur le Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 16/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	25	Pouvoirs	7	Votants	32
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Michel DUTHEIL ; M. Vincent GRUAU ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Dominique PETER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Pascal DUPUIS	Bruno BOULAY
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Francis BOUSSION	Excusé
François OLIVIER	Galiène COHU
Alain GUILLOIS	Excusé
Dominique LANGEVIN	Joel TABAREAU
Alain MORANÇAIS	Excusé
Sabrina DUCHESNE	Philippe TOURNADRE
Diégo BORDIER	Excusé
Monique GAULTIER	Claude ALLAIRE
Laure DUTERTRE	Excusée
Claire COULONNIER	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée

Secrétaire de séance : Joël TABAREAU

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 1^{er}/03/2023

M. le Président expose :

Le cadre comptable applicable aux collectivités locales permet à l'organe délibérant, de procéder à l'ouverture des crédits, par anticipation au vote du budget primitif, dans la limite de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au cours de l'exercice précédent.

Considérant qu'afin de permettre d'engager, de liquider puis mandater des dépenses dont l'engagement juridique et comptable n'a pu intervenir avant le 31 décembre ou des dépenses nouvelles au titre de l'année 2023, il est proposé d'ouvrir par anticipation au vote du budget 2023, des crédits en investissement au titre du Budget principal 85600 ; ainsi qu'au titre des budgets annexes 85603 Eau et 85605 ZAE du Val du Loir ;

Considérant que par délibération n°2022 12 104 du 15 décembre 2022, il a été décidé de porter des crédits par anticipation sur la section d'investissement à hauteur de 530 000 €.

Considérant qu'il s'avère nécessaire de porter de nouveaux crédits par anticipation, dans l'attente du vote du budget primitif 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1.- Autorise l'engagement de dépenses d'investissement sur l'année 2023, dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d'investissement de l'exercice 2022, dans les conditions suivantes :

Dépenses d'investissement Budget Principal 85600 :

Article	Code opération	Code fonction	Code service	Objet	Montant
21318	19	323	3231	Centre Aquatique	16 728,00
2315	2023002	845	multi	Travaux de voirie 2023	10 000,00
2313	2021003	633	6332	Travaux d'aménagement Maison des Vins	150 000,00
TOTAL					176 728,00

Par ailleurs, il est à noter que les crédits prévus sur l'opération « Maison de l'eau et de l'assainissement » à hauteur de 150 000 € relèvent du code opération 2023003 (et non 2023001 comme mentionné dans la délibération n°2022 12 104.

Dépenses d'investissement Budget annexe 85603 : (lignes ajoutées)

Article	Code opération	Code fonction	Code service	Objet	Montant
21351	37	911	/	Travaux station de production	47 401,00
TOTAL					47 401,00

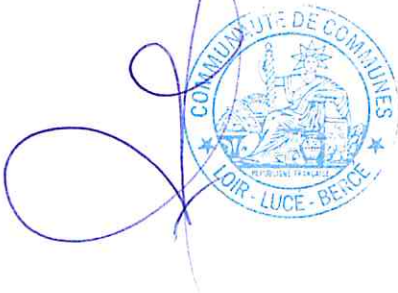
Dépenses d'investissement Budget annexe 85605 :

Article	Code opération	Code fonction	Code service	Objet	Montant
2315	2021001	60	/	Travaux parking	10 000,00
TOTAL					10 000,00

2.- Autorise M. le Président et chaque Vice-Président, dans son domaine et dans les limites des délégations consenties, à signer tout bon de commande, devis ou autre document, dans la limite des crédits mentionnés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
Joël TABAREAU**

A blue ink signature of Joël Tabareau, consisting of several long, sweeping horizontal strokes.